

**PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 3 février 2025 à 20h00**

Présents : M. Roland Rüttimann (Président)

Mmes Olivia Manzin, Véronique Hirsch, Brigitte Schneider-Bidaux, Karen Raymond-Dorsay, Sabine Latour

MM. Alexis Aellen, Jean Berthet, Bertrand de Weck, Grégoire Odier, Patrick Amstad, Raphaël Vidon, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Jeremy Annen

M. Guy Lavorel, Maire
M. Marc Truan, adjoint
M. Jean-Jacques Ronchietto, adjoint
Mme Nolwenn Bocquet, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024
2. Communications du Bureau du Conseil Municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Délibération : D295 Vote d'un crédit d'engagement de CHF 20'000 destiné à financer l'étude pour la mise en conformité du quai TPG « Troinex-ville »
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructure du 20 janvier 2025
 - Vote de la délibération
6. Motion M47 déposée par les groupes Les Vert.e.s et Les socialistes : « Pour la création d'une Fondation Immobilière Municipale »
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis Clos : demandes de naturalisations

M. Rüttiman, ci-après M. le Président, ouvre la séance à 20h05. Il salue les membres du Conseil Municipal, le public, la procès-verbaliste et annonce l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

M. le Président demande s'il y a des commentaires concernant le PV du 9 décembre 2024.

M. Berthet signale une correction, puis une interrogation. A la page 11, il est indiqué "Mme Maurice Desjacques, la trésorière". Il faudrait rectifier en "M. Maurice Desjacques, le trésorier". Par ailleurs, n'ayant pas assisté à la dernière séance, M. Berthet relève à la page 6, dernière ligne, une mention selon laquelle "M. Annen annonce la démission des membres du CM de la direction de la coopérative pour le lendemain de la séance". Il souhaite savoir si cette démission a bien été effective.

M. le Président indique qu'ils en sont pour le moment à la lecture du procès-verbal. M. Berthet pourra en faire mention dans le point divers.

M. Calame relève deux modifications à apporter à la page 3. Dans la discussion, "après avoir remercié Mme Bocquet, il déplore l'absence de cette identité forte", mais un terme manque : il s'agit de "l'absence de protection de cette identité forte". Par ailleurs, dans le premier paragraphe de la même page, il souhaite préciser que le mot graphique étant absent après le mot "charte" dans la phrase "M. Calame souhaite préciser qu'il n'y a pas de charte".

Mme Raymond-Dorsay indique qu'à la page 15, la date doit être corrigée : il faut indiquer "31 août".

M. de Weck corrige et indique qu'une correction est nécessaire au sujet du tennis à la page 10 dans la section concernant la cohésion sociale, les loisirs et la communication. La période mentionnée doit être modifiée : il faut indiquer du "1^{er} juillet au 31 août" au lieu "du 1^{er} juillet au 1er août".

N'ayant plus de remarque, M. le Président demande au Conseil Municipal de passer au vote.

➤ **Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 est accepté à l'unanimité.**

2. Communications du Bureau du Conseil Municipal

M. le Président précise que plusieurs courriers ont été reçus en copie, notamment en lien avec les délais concernant le PDCom. Ces courriers ont été transmis à l'ensemble du bureau ainsi qu'aux groupes. Parmi eux, plusieurs provenaient du chemin de Roday, un autre regroupait des préoccupations liées aux routes de Troinex, des Saules et au Parc des Crêts, tandis qu'un dernier concernait à nouveau le chemin Lullin et le chemin de Roday. Ces courriers ont été reçus en copie, et il reviendra au Conseil Municipal de se pencher sur ces sujets.

Mme Schneider-Bidaux intervient sur ce point et demande, par souci de transparence, la lecture de ces lettres. Cela faciliterait non seulement la compréhension des membres présents, mais surtout les futurs débats. Elle insiste sur l'importance de cette démarche.

M. le Président répond en indiquant que la question a été abordée au sein du bureau. Après discussion, aucun retour n'a été exprimé par les membres du bureau du Conseil Municipal en faveur d'une lecture des lettres reçues en copie.

Mme Schneider-Bidaux réitère sa demande de lecture.

M. le Président précise que l'ensemble des courriers ont été transmis à tous les membres du bureau du Conseil Municipal, qui les ont ensuite relayés à leur groupe respectif. Étant en copie de ces lettres, l'objectif est que chacun en ait connaissance dans le cadre des discours et des commissions, celle de l'urbanisme en l'occurrence.

Mme Schneider-Bidaux comprend mais réitère sa demande pour que les lettres soient lues, estimant cette lecture nécessaire.

M. Lavorel indique que les lettres seront envoyées en commission, à celle de l'urbanisme, comme celles qui ont été déposées dans l'urne. Elles ne seront pas lues ici non plus. Il s'agit d'une procédure normale. La commission de l'urbanisme prendra en charge ces demandes et y répondra. Une réponse sera apportée à toutes les personnes concernées, comme cela a été promis.

Mme Schneider-Bidaux déplore la situation.

Mme Latour propose de reprendre le sujet du retour sur le PDCom en fin de séance, lors des divers. Elle souligne l'importance de partager avec le Conseil Municipal les remarques faites par les communiens. Mme Latour insiste sur le fait que les commentaires concernant un projet aussi significatif que le PDCom, qui n'est pas une initiative courante dans la commune, méritent d'être discutés ouvertement. Elle juge crucial que ces échanges ne soient pas uniquement privés, mais soient partagés au sein du Conseil Municipal et avec le public, qui est certainement intéressé par les retours et les remarques des autres.

M. Ronchietto répond à Mme Latour en précisant, par souci d'équité, que ce point sera traité en un bloc, et non en partie.

M. de Weck prend la parole pour souligner que la question n'est pas d'ordre d'équité, mais de transparence et d'information. Il est crucial que les réponses destinées au public soient partagées clairement, car en tant que représentants de la population, il est normal de demander que ceux-ci soient informés. M. de Weck insiste sur le fait que ces informations devraient être indiquées au procès-verbal. Il plaide pour une transparence, soulignant que cela n'empêche pas les discussions qui auront lieu par la suite en commission.

M. le Président précise que les lettres ne sont pas adressées directement au Conseil Municipal, mais qu'elles sont écrites et envoyées en priorité à la mairie, avec une copie transmise au Conseil Municipal à titre informatif.

M. de Weck souligne qu'il est légitime de demander une lecture publique des courriers. Il insiste sur l'importance du principe de transparence, un principe reconnu aujourd'hui.

Pour M. A. Odier, il ne s'agit pas de douter de la transparence, mais de souligner que l'information envoyée à la mairie n'est pas directement adressée au Conseil Municipal. Il rappelle que ces lettres sont destinées à la mairie, qui les transmet ensuite aux commissions. Il ne serait donc pas nécessaire de lire chaque courrier ou de discuter chaque message transmis à la mairie en séance du Conseil Municipal. Au sens de M. A. Odier, cela consisterait en une procédure inutile.

Mme Schneider-Bidaux s'excuse si sa demande semble être inutile, mais elle insiste sur le fait que, par souci de transparence, il est important que le public puisse comprendre les informations qui circulent. Elle estime que, puisque ces lettres sont envoyées en copie au Conseil Municipal, elles devraient être rendues publiques et transmises aux commissions. Elle réitère sa demande pour la lecture de ces lettres. Si M. le Président ou M. Lavorel s'y opposent toujours, Mme Schneider-Bidaux demande un vote sur la question de cette lecture ce soir.

M. Lavorel prend la parole pour rappeler qu'il y a une procédure dans le PDCom. Il ne s'agit pas d'une question de cacher des informations, mais simplement que la commission va traiter les questions posées et y apporter des réponses. Certaines réponses pourraient être communes, car il y a des questions similaires ou récurrentes. M. Lavorel insiste également sur le fait que la procédure suivie dans ce cadre est celle appliquée dans tous les PDComs, et que les citoyens auront accès à toutes les réponses une fois le sujet traité.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions.

Mme Schneider-Bidaux demande un vote.

M. Truan donne lecture de l'article 13 du règlement du Conseil Municipal, qui dispose que les lettres adressées au Conseil Municipal doivent en principe être lues dans leur intégralité lors de la séance actuelle ou lors de la séance suivante. M. Truan indique également que, si les lettres sont particulièrement longues ou injurieuses, le président peut, avec l'accord du bureau, décider de ne pas les lire en entier ou d'en lire uniquement des extraits. Dans tous les cas, une copie intégrale doit être envoyée à tous les membres du Conseil Municipal. Enfin, si un membre du conseil demande la lecture d'une lettre ou d'une pétition, le président doit faire voter le Conseil Municipal avant de procéder à la lecture.

M. le Président le remercie et explique qu'il y a trois courriers reçus et envoyés en copie au Conseil Municipal, puis une pétition qui sera lue, comme cela avait été convenu. Il propose ensuite de mettre au vote la question de la lecture des trois courriers envoyés au Conseil Municipal.

M. Aellen souhaite poser une question avant le vote. Il souligne que l'une des lettres est adressée directement au Conseil Municipal, tandis que les autres sont envoyées en copie.

Mme Schneider-Bidaux estime que si les lettres sont reçues en copie par le Conseil Municipal, cela signifie qu'elles doivent être publiques. Elle considère donc que toutes les lettres doivent être lues.

M. le Président propose de passer au vote.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Par 6 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions, la lecture des lettres reçues en copie par le Conseil Municipal est refusée. |
|--|

M. le Président poursuit en rappelant que les lettres ont été envoyées à tous les membres du Conseil Municipal. Si certains groupes ne les ont pas fait suivre, chaque groupe devra voir avec son chef de groupe. Il rappelle qu'une pétition adressée à l'intention du Conseil municipal a été envoyée par les habitants de la copropriété 14-40 et 30, chemin de Roday pour le rétablissement du stationnement au chemin Lullin.

M. le Président donne lecture de la pétition :

« Monsieur le Président du Conseil municipal,

Madame la Vice-présidente du Conseil municipal,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal,

Nous soumettons respectueusement au Conseil municipal la présente pétition concernant le stationnement sur le tronçon sud du chemin Lullin (entre Vidollet-l'Ecole et le chemin de Roday).

Sur le fond, une interdiction de stationnement le long du chemin Lullin, sur son tronçon sud, en particulier sur le tronçon d'une cinquantaine de mètres adjacent à nos propriétés, entre le 36 chemin Lullin au sud et le 32 chemin Lullin au nord, nous paraît inopportune :

- a. Cette interdiction ne répond à aucune nécessité, puisque le stationnement pratiqué ces 35 dernières années donnait entière satisfaction et n'a à notre connaissance suscité aucune doléance ;*
- b. La suppression d'emplacements de stationnement adjacents à la copropriété du domaine du manège de Troinex complique désagréablement le stationnement des soussignées et soussignés comme de leurs visiteuses et visiteurs ;*

- c. *L'absence de stationnement le long du chemin Lullin a pour effet l'élargissement de la chaussée et incite malheureusement certains automobilistes à rouler à une vitesse plus élevée » de sorte que cette interdiction du stationnement a pour conséquence de compromettre la sécurité du cheminement piétonnier sur le chemin Lullin.*

Sur la forme, nous devons malheureusement constater que la Mairie ne souhaite pas entendre nos doléances :

- d. *Les habitantes soussignées et habitants soussignés n'avaient pas été informé-e-s en 2022-2023 de ce que la Mairie envisageait de limiter les emplacements de stationnement sur ce tronçon du chemin Lullin, ni directement, ni publiquement (le plan sur le site internet de la Commune ne mentionnait pas de modification du régime existant) ;*
- e. *Les habitantes soussignées et habitants soussignés ont été surpris-es de voir apparaître sur le chemin Lullin un nouveau panneau d'interdiction de stationnement, d'abord devant la maison 30 chemin de Roday, puis déplacé devant la maison 24 chemin de Roday, en juillet 2023 (panneau retiré en octobre 2023, dès lors qu'il n'était pas conforme à l'arrêté de l'Office cantonal des transports) ;*
- f. *Suite à un courrier adressé à la Mairie le 1^{er} juillet 2023 par certaines des soussignées et certains des soussignés, la Mairie a répondu le 10 juillet 2023 et indiqué notamment : « Nous récolterons soigneusement toutes les observations éventuelles sur les aménagements mis en place à propos du stationnement au chemin Lullin et de l'ensemble du village. La situation sera évaluée d'ici une année » ;*
- g. *Certaines des soussignées et certains des soussignés ont pu depuis informer la Mairie de leurs observations concernant la situation sur le chemin Lullin et nous ignorons si la Mairie a récolté soigneusement toutes les observations reçues ;*
- h. *La Mairie n'a pas communiqué sur l'évaluation de la situation à laquelle elle aurait pu procéder dans le délai indiqué ;*
- i. *Alors que la Mairie a ouvert une enquête publique pour interdire formellement le stationnement sur ce tronçon du chemin Lullin en février 2024, elle n'a pas diffusé d'informations à ce sujet, ni par affichage sur les panneaux d'information communaux ni par courrier aux habitantes concernées et habitants concernés ;*
- j. *Plusieurs des soussignées et soussignés ont écrit à la Mairie, en date du 4 mars 2024, pour s'opposer à l'interdiction prévue et rappeler leur souhait du « maintien des emplacements de stationnement utilisés jusqu'id et qui donnent parfaitement satisfaction », et aucune réponse n'a été reçue de la Mairie, qui a simplement publié dans la Feuille d'avis officielle (17juin 2024) l'arrêté d'interdiction de stationnement prévu.*

Les soussignées et soussignés restent ainsi insatisfaites et insatisfaits, tant sur le fond concernant l'interdiction de stationnement que sur la forme s'agissant de l'absence de communication de la Mairie et s'adressent des lors à votre Conseil municipal pour le prier très respectueusement de se saisir de la situation et de procéder comme suit :

1. *Charger une délégation du Conseil municipal (commission, sous-commission ou délégation ad hoc) de revoir la réglementation de stationnement sur le tronçon sud du chemin Lullin ;*
2. *Inviter cette délégation du Conseil municipal à étudier la situation, notamment :*
 - a. *s'informer sur tous accidents et incidents intervenus depuis 1988 sur le tronçon sud du chemin Lullin ;*
 - b. *à auditionner la Mairie sur la motivation de son projet d'interdiction de stationnement ;*
 - c. *à se rendre sur place pour évaluer concrètement la situation ;*
 - d. *à auditionner les riverains du tronçon sud du chemin Lullin pour recueillir leurs observations ;*
 - e. *auditionner tous autres usagers du tronçon sud du chemin Lullin ;*
 - f. *à évaluer l'offre et la demande de stationnement sur le tronçon sud du chemin Lullin.*

3. Charger cette délégation du Conseil municipal de faire rapport au Conseil municipal sur les avantages et inconvénients du stationnement le long du chemin Lullin dans son tronçon sud ;

4. Formuler à l'attention de la Mairie toute recommandation utile concernant le stationnement du chemin Lullin.

Nous vous sommes par avance reconnaissants de l'attention que vous voudrez bien apporter à la présente pétition et vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, Madame la Vice-présidente du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, nos salutations distinguées ».

Suite à la lecture de la pétition, M. le Président demande s'il y a des remarques.

M. A. Odier est accord avec l'idée de créer une commission, mais la trouve trop restrictive. Il indique qu'il n'est pas suffisant de se concentrer uniquement sur le chemin Lullin, car ce n'est pas parce que seules des personnes de cette zone se sont plaintes que l'attention doit être limitée à cette zone. Selon lui, la commission devrait s'intéresser à la commune dans son entièreté, en prenant également en compte les personnes silencieuses qui, bien qu'elles ne s'expriment pas, pourraient ne pas être satisfaites. Il juge que limiter la commission uniquement au chemin Lullin serait trop restrictif.

M. Lavorel précise que la commission d'urbanisme avait déjà entamé ce travail, notamment avec un bilan réalisé en octobre. Il a été mentionné que certains secteurs identifiés ne donnaient pas entière satisfaction et que l'évaluation de l'ensemble était en cours. Il a également été souligné que ce travail ne concernait pas uniquement une seule zone, mais bien deux ou trois autres secteurs où un manque d'aménagement avait été constaté. La commission d'urbanisme a déjà tenu une séance à ce sujet et poursuivra ce travail.

M. le Président propose d'envoyer cette pétition dans le cadre de la commission d'urbanisme.

Mme Hirsch annonce avant le vote qu'elle va s'abstenir car cette pétition provient de la copropriété où elle habite.

M. le Président propose de passer au vote concernant l'envoi de cette pétition à la commission de l'urbanisme.

- **L'envoi de la pétition à la commission de l'urbanisme a été approuvé à l'unanimité moins une abstention obligatoire.**

M. le Président précise que les trois autres courriers reçus seront également envoyés à la commission de l'urbanisme, puisqu'ils concernent le PDCom. Il mentionne également qu'un courrier de l'ACG a été reçu dans le cadre du bureau, sans remarques ni opposition. De plus, le procès-verbal du conseil des anciens de Troinex a été reçu ce jour et transmis, via les chefs de groupe, à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Développement durable et infrastructures

Mme Schneider-Bidaux annonce que la commission s'est réunie deux fois depuis le dernier Conseil municipal. Le rapport sera lu au point 5, aussi Mme Schneider-Bidaux n'a-t-elle plus rien à dire.

Finances, sécurité et règlement

M. Annen indique que la commission s'est réunie le 29 janvier dernier pour une séance entièrement dédiée aux travaux sur le règlement du Conseil Municipal. La commission a plutôt bien avancé. Un texte sera probablement soumis au vote du Conseil municipal à la séance du 14 avril ou du 12 mai au plus tard.

Social, jeunesse, loisirs et communication

Mme Hirsch rapporte que la commission s'est réunie le 22 janvier 2025. Le point principal à l'ordre du jour était le jumelage avec la commune arménienne de Tsakhkadzor. Les discussions ont été riches, avec des argumentations intéressantes sur les avantages et les risques de ce jumelage, les avantages étant l'ouverture sur et la découverte d'une autre culture et les risques étant ceux d'un déséquilibre des attentes de part et d'autre et d'une envie d'apporter aux habitants de Tsakhkadzor une manière de faire troyésienne. Les commissaires ont insisté sur le fait qu'il était important que le comité de jumelage, composé de citoyens et de représentants du Conseil Municipal, soit bien préparé aux différentes réalités de vie dans les deux pays et qu'il soit attentif à avoir des objectifs clairs. Les commissaires ont donné leur accord pour la poursuite de la rédaction d'une charte de jumelage qui sera évidemment coconstruite avec les objectifs des représentants de Tsakhkadzor.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire

Arbre du mérite

Le cinquième arbre du mérite sera planté le vendredi 21 mars 2025. La personne honorée sera M. Yvan Franel du groupe Stevans. Il s'agira de la seconde personne dont l'arbre sera planté de son vivant (la première personne est dans le public). L'administration est ravie de planter des arbres avec des personnes qui sont représentées.

Élections municipales

Les élections approchant, plusieurs changements importants impacteront la commune suite au résultat de la fin du second tour en avril prochain, notamment le passage de maire et de deux adjoints à un système de Conseil administratif. De ce fait, la parution d'un numéro spécial de Troimag est prévue en avril, après le second tour, et informera la population sur les résultats et sur les changements au sein de la commune.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Motion concernant la limitation à 30 km/h

Ce sujet a été évoqué pour la dernière fois lors de la séance du 18 novembre dernier. M. Truan revient avec une nouvelle information. À l'époque, il avait informé que le traitement de cette demande par le canton était suspendu aussi longtemps que l'arrêté concernant la mise à 30 km/h de près de quelques centaines d'axes en Ville de Genève dans la zone urbaine du canton n'était pas tranché. Les recours des associations avaient été levés, il ne restait plus que deux privés, dont l'un est décédé. Les héritiers de ce dernier ne poursuivent pas la démarche. Il reste donc un seul privé (qui est policier). L'OCT a informé que le Conseil d'Etat avait demandé au juge de prendre une décision avant la fin du mois de mars. M. Truan sera en mesure de donner davantage d'informations sur le développement de cette motion.

Communications de M. Jean-Jacques Ronchietto, Adjoint :

Soirée astronomique le 7 février entre 19h et 22h30

Cette soirée organisée conjointement avec la Société Astronomique de Genève (SAG) permettra d'observer Saturne, Jupiter, Mars, la Lune et les étoiles avec les membres de la SAG. L'événement propose une observation du coucher du soleil et du ciel profond ainsi que des repérages et explications des constellations. Des échanges et discussions avec les membres de la SAG auront lieu durant la soirée. En cas de météo défavorable, une projection sur l'astronomie sera proposée dès 19h30.

Plan de mobilité pour seniors

Cette question constitue un axe fort du programme de la législature 2020-2025. Afin de mettre en place une politique communale cohérente et adaptée aux besoins des aînés, la commune a mandaté l'ATE pour établir un plan mobilité seniors. Un questionnaire a été envoyé à tous les aînés de la commune afin de mieux cerner leurs habitudes, leurs déplacements ainsi que

leur perception de la mobilité. L'ATE a récupéré des données intéressantes qui ont été répertoriées dans un journal. En décembre 2024, les données ont été envoyées à tous les aînés. Après avoir pris connaissance du rapport final de l'ATE, et pour donner suite aux différents éléments à repenser pour les seniors et les PMR, l'exécutif a décidé d'élargir cette étude à un plan de mobilité général en lien entre autres avec la mise en conformité des arrêts de bus.

Manifestations

Le mardi 17 décembre a eu lieu le repas Noël des aînés. Il s'agissait d'un grand succès pour cette fête toujours très attendue. 120 personnes ont répondu et participé à ce repas préparé par les traiteurs Maurice et Sandra Fabbri et servi par des dames de Troinextra. 130 enfants de la division élémentaires venus chanter les airs de Noël.

Le jeudi 19 décembre a eu lieu la fête de Noël des écoles. L'ensemble du corps enseignant et des enfants étaient vêtus d'un bas sombre, des hauts rouges, verts et blancs, ce qui mettait une ambiance particulière et donnait le ton sur le concert de Noël. S'en est suivi un moment d'échanges entre parents, enfants et enseignants. Ils ont eu une soupe aux légumes, et du vin chauds ainsi que différents mets préparés et servis par l'association des parents d'élèves.

Le vendredi 20 décembre a eu lieu l'apéritif des quatre saisons, donc l'apéritif de l'hiver. Toutes les commissions étaient réunies pour cette fête de Noël avec une chaleur fraternelle essentielle à cette saison. La météo clémente a permis de festoyer sur la place de la mairie, toute illuminée et proches du magnifique sapin de Noël décoré par les enfants de l'école de Troinex. Le traiteur Live Catering a proposé de délicieuses fondues conviviales et très appréciées pour débiter les fêtes, sans oublier le vin chaud.

Le jeudi 16 janvier ont eu lieu les vœux du maire. L'événement a cette fois encore rassemblé beaucoup de personnes afin de célébrer la convivialité au début de cette nouvelle année.

M. Ronchietto termine en évoquant les manifestations à venir :

- Vendredi 17 février : la soirée astronomie, comme déjà mentionné.
- Mardi 4 mars, de 18h à 20h, un atelier impôts pour les jeunes de 18 à 25 ans.
- Mercredi 5 mars, à midi, repas des aînés.
- Vendredi 21 mars, plantation de l'arbre du mérite.
- Jeudi 3 avril, à 18h00, promotions citoyennes Veyrier-Troinex à Veyrier.

M. Calame souhaite savoir si l'information relative au Troimag concerne celui d'avril, ce à quoi M. Lavorel répond qu'un intermédiaire sera prévu uniquement sur le sujet des élections.

M. Calame est étonné car beaucoup de personnes autour de cette table sont en campagne et sont en contact avec des concitoyens et concitoyennes. Il est surpris de l'incompréhension de certains concitoyens, en particulier sur le passage au Conseil administratif. M. Calame reconnaît qu'il est délicat pour une mairie de communiquer sur des questions électorales avant les élections. Toutefois, il se pose la question de savoir s'il n'aurait pas été préférable de faire une communication en amont pour expliquer ces enjeux. M. Calame trouve qu'expliquer les élections après les élections est positif, mais se demande n'aurait pas été plus judicieux de faire une communication en amont.

M. Lavorel souligne que l'objectif était surtout de marquer un changement de fonctionnement. Il y aurait une modification de la structure passant d'un maire et de deux adjoints à celle de trois conseils administratifs. M. Lavorel admet qu'il y a souvent une incompréhension concernant ce fonctionnement, notamment le fait que la mairie est perçue comme étant responsable de nombreuses décisions, alors que les décisions sont en réalité prises par le Conseil municipal. M. Lavorel suggère l'idée de faire un flyer. Cependant, il précise que la communication doit être faite avec prudence pour ne pas être perçue comme de l'électorisme. Une attention doit être menée pour éviter toute mauvaise interprétation de la part des différents partis politiques.

M. Calame précise que ce n'est peut-être ni le moment ni le lieu pour avoir cette discussion. Il estime que si cette communication devait avoir lieu, elle devrait être faite en concertation avec les partis qui sont candidats aux élections. Il suggère d'aborder ce sujet à un autre moment.

M. Berthet ajoute que si le flyer est validé par l'ensemble des partis, cela serait une bonne chose. Bien que le sujet soit délicat, l'objectif est d'informer les électeurs, ce qui mérite d'être considéré.

M. Lavorel indique que l'idée était de parler du fonctionnement, d'un changement de système. Par exemple, même dans les communes qui ont un Conseil administratif depuis des années, certaines personnes oublient qu'une personne est nommée maire chaque année. M. Lavorel propose de soumettre un projet au Conseil municipal.

M. A. Odier pense que ces informations seront probablement expliquées dans les documents administratifs qu'ils vont recevoir du canton. Il pense que cela fera double emploi.

5. Délibération : D295 Vote d'un crédit d'engagement de CHF 20'000 destiné à financer l'étude pour la mise en conformité du quai TPG « Troinex-ville »

M. le Président passe au point 5 et cède la parole à Mme Raymond-Dorsay pour la lecture du rapport de la Commission développement durable et infrastructure du 20 janvier 2025.

Mme Raymond-Dorsay donne lecture du rapport :

« Une loi facilitant l'accès aux bus pour les personnes à mobilité réduite va devoir être appliquée.

Cette loi fut votée en 2004 au niveau fédéral. Berne avait donné un délai de vingt ans pour que celle-ci soit mise en vigueur. Nous y sommes !

Les TPG devront dorénavant être en mesure de permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir utiliser notre réseau genevois partout dans le canton.

Il se trouve qu'au terminus de Troinex, l'aménagement actuel ne remplit pas cette fonction. Il a donc fallu entamer une étude pour mettre fin à cet état de fait.

Voici le projet intitulé :

A) « Mise en conformité LHAND du quai TPG « Troinex Ville » et comment en améliorer l'accessibilité.

Regardons la situation actuelle :

- La ligne 45 a un autobus articulé de 18m et fait sa remise à l'heure à cet endroit.
- Son aménagement se réduit au seul abribus en place, sans quai ni trottoir.
- Actuellement, il n'est pas possible à deux voitures de se croiser.

Examinons les contraintes :

- A l'arrêt du terminus et afin que le quai des TPG soit de 20 m au minimum pour cette
- Remise à l'heure, une emprise sur la parcelle privée 2309 de Duvernay SA a été nécessaire.
- Cette parcelle est en surface agricole et surface d'assolement.
- Il faudra préserver un arbre imposant.

A quoi ressemblera ce projet :

- Un quai de 20m de long et surélevé de 22 cm pour un accès autonome pour personnes à mobilité réduite
- Une continuité des cheminements pédestres des deux côtés de la route de Moillebin.
- Une traversée piétonne sécurisée par un refuge central.

- Modération en entrée de zone 30 équivalente à l'actuel : seuil de ralentissement + rétrécissement.
- Adaptation de l'éclairage public.

Les services suivants ont d'ores et déjà été consultés à savoir : OCT, TPG, OCAN, OU (Direction de la planification cantonale), Représentant du monde agricole, Responsable du déneigement.

Suite à cette présentation et discussions en commission, un vote a été lancé pour accepter un crédit d'étude de TRAFITEC allant jusqu'à la phase d'appel d'offres. Ce crédit se monte à 20.000.-CHF.

Le vote de la commission a été de : 8 OUI et 1 abstention.

La commission Développement durable et infrastructure vous recommande de voter oui à ce crédit.

B) Le deuxième sujet d'étude s'est porté sur « l'Aggrandissement du trottoir sur Jacques-Ormond ».

Regardons la situation actuelle :

- Le trottoir est d'environ 1 m ce qui n'est pas en conformité avec les normes requises.
- La limite parcellaire de la parcelle 10218 empiète sur l'espace du trottoir au plus proche du pont
- L'enjeu ici est d'agrandir le trottoir à un minimum de 1,60m de manière continue.

Un projet de construction de villas sur la parcelle 1218 étant en autorisation, la commune a pu négocier l'acquisition de la zone qui empiète sur le trottoir, en plus de la demande de reculer la haie de la propriété d'1m sur toute la longueur du chemin.

Quelles seront les conditions d'acquisition ?

Il s'agit d'une surface de terrain de 20 m² sans les éventuels droits à bâtir. Le prix proposé est de CHF 280/m² arrondi à 5.000.- et de CHF 5.000.- pour les frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

La commission a voté l'unanimité un crédit de CHF 10.000.- et vous recommande d'en faire Autant ».

En l'absence de remarques, M. le Président donne lecture de la délibération D295 Vote d'un crédit d'engagement de CHF 20'000 destiné à financer l'étude pour la mise en conformité du quai TPG « Troinex-ville. Il passe au vote.

- **Un crédit d'engagement de CHF 20'000 destiné à financer l'étude pour la mise en conformité du quai TPG « Troinex-ville » est accepté à l'unanimité.**

6. Motion M47 déposée par les groupes Les Verts et Les Socialistes pour la création d'une fondation immobilière municipale.

M. le Président cède la parole aux groupes Les Verts et Les Socialistes.

M. Calame indique que la motion parle d'elle-même. Chacun est conscient du développement démographique et immobilier de la commune, de sa densification, et du fait que de nombreux projets sortent de terre chaque semaine. Cela a toujours été partagé, notamment au cours des dix dernières années, période durant laquelle l'engagement a été pris de maîtriser au mieux

ce développement. Ainsi, la commune a acquis plusieurs terrains et bâtiments, et a lancé, et continue de lancer, un certain nombre de projets.

M. Calame relève que, parfois, des visions différentes existent sur ce qui doit en être fait, mais il a toujours été dit que la commune maîtrise autant que possible le bâti. En conséquence, le patrimoine immobilier de la commune s'est étoffé et le nombre de projets dans lesquels elle est impliquée, directement ou indirectement, a augmenté (comme les champs de la Cure, le projet sur la parcelle Jordi, ou encore le PLQ Lullin, où la commune avait envisagé un moment de travailler pour un IEPA avec les promoteurs).

M. Calame indique que ces projets doivent être réalisés, il n'y a pas de doute à ce sujet. Il faut souvent négocier avec d'autres acteurs et, ensuite, les gérer. La commune gère déjà un certain nombre de biens immobiliers, mais il y a une réalité : que ce soit dans la construction ou la gestion, ces actions sont souvent sous la responsabilité de la mairie ou du Conseil municipal, soit des deux. Cette gestion peut parfois être influencée par des considérations politiques ou personnelles, et il n'est pas toujours facile de maintenir un équilibre juste dans ce cadre. C'est pourquoi la création d'une fondation immobilière municipale pourrait permettre de sortir un peu de cette dynamique et offrir une vision plus distante, tout en maintenant un contrôle. Concernant la gestion des logements, actuellement, sur le site de la commune, il existe une demande de location, mais il n'y a pas de règlement ou d'explication claire sur l'attribution des logements. Les critères sont flous, par exemple le lien avec la commune n'est pas précisé, ce qui peut engendrer des interrogations sur la manière dont les logements sont attribués, à qui, et pourquoi. Selon, M. Calame, cela peut effectivement créer des situations qui risquent d'affecter le travail des membres du Conseil municipal, ainsi que de l'exécutif. Les raisons principales pour lesquelles il est important de créer une fondation immobilière sont multiples. D'abord, il s'agit de protéger le patrimoine. La commune a beaucoup investi dans ces biens et il est essentiel qu'ils soient maintenus. M. Calame précise que dans le groupe des Verts et des Vertes, ainsi que le groupe Les Socialistes pensent qu'il est plus judicieux d'avoir une fondation qui gère à la fois la construction et la gestion des immeubles, tout en protégeant également les élus. Même lorsque les choses sont bien faites, lorsque tout le monde travaille pour le bien commun, il peut arriver qu'en l'absence de règlement clair, de transparence, ou de compréhension sur ce qui se passe, des rumeurs ou des soupçons surgissent. Cela peut être délétère pour une commune.

Ainsi, selon M. Calame, cette nouvelle fondation pourrait protéger à la fois le patrimoine et les élus communaux, tout en assurant un fonctionnement transparent et légitime. À souligner que cette pratique n'est pas « farfelue ». Elle est assez courante dans le canton de Genève, y compris dans des communes proches de Troinex. Ce n'est pas uniquement une pratique qui concerne des grandes villes comme Genève, Meyrin, Carouge ou Lancy, où les parcs immobiliers sont tellement vastes qu'il n'est pas possible pour l'administration de tout gérer mais également de nombreuses petites communes. Dans cette motion, il ne s'agit pas de prendre une décision définitive sur la façon de faire les choses, mais bien d'ouvrir le débat. Il s'agit de réfléchir ensemble aux bonnes pratiques, de discuter de l'organisation, des tâches, de la composition de la fondation, et de savoir si, malgré tout, la politique doit garder une majorité dans cette fondation. Tout cela reste à définir. L'idée n'est donc pas de statuer tout de suite sur tous les aspects, mais bien de débiter un travail collaboratif pour déterminer la manière dont il faut avancer.

M. Berthet souligne qu'actuellement, la responsabilité repose sur l'administration, ce qui peut changer tous les cinq ans mais les projets immobiliers suivent un autre rythme. M. Berthet souligne qu'il est essentiel d'assurer la qualité et la pérennité des projets, et que cette déconnexion permettrait de travailler plus sereinement sur le long terme.

Mme Latour indique qu'il est aussi important d'élaborer un règlement pour définir la composition du conseil de fondation. Dans le cas contraire, cela pourrait soulever des questions ambiguës. Il est donc crucial que les critères de sélection des membres du conseil de fondation soient transparents et clairs.

M. Lavorel rappelle qu'il existe un règlement d'exécutif et un règlement du Conseil municipal. En 2017, le règlement a été adapté à la loi sur le logement pour que la commune puisse attribuer les logements de Saussac aux citoyens, y compris ceux à loyers contrôlés. Cependant, la question soulevée mérite un examen approfondi, aussi M. Lavorel propose-t-il de renvoyer cette discussion en commission pour clarifier les aspects restants et assurer une gestion transparente et conforme aux attentes de la population.

M. A. Odier expose l'idée qui consiste à renvoyer la question en commission pour analyser les avantages et les inconvénients. La mairie gère déjà de nombreux dossiers, il serait pertinent d'évaluer si elle se sent débordée ou si cela reste gérable. Une discussion avec elle permettrait de mieux comprendre la situation. Par ailleurs, il existe déjà des règlements en place, et une commission des règlements pourrait aussi se saisir du sujet. La question est donc de savoir s'il est plus cohérent de laisser la gestion à la mairie ou de créer une commission supplémentaire, ce qui engendrerait aussi des coûts. Ce point peut sembler secondaire, mais mérite d'être étudié. L'idée d'une commission ad hoc n'est pas exclue, mais il serait pertinent d'examiner cela en commission, peut-être celle des finances, avant de prendre une décision définitive.

M. Calame indique qu'il faisait partie du groupe d'attribution des logements des immeubles de Saussac notamment. Il précise qu'il y avait effectivement un règlement ad hoc au moment de l'attribution mais il n'a pas connaissance que ce règlement soit encore en vigueur pour les changements de locataires. Par ailleurs, il n'y a pas de publicité, dans le sens public de ce règlement. Autrement dit, pour un citoyen troinésien ou une citoyenne troinésienne qui va sur le site de la commune, il n'y a pas ce règlement. M. Calame se rappelle qu'il existait au moment où ils ont mis en location les immeubles Saussac mais il ne sait pas ce qu'il en est des autres immeubles de la commune. Lui-même en tant que conseiller municipal ne sait pas si ce règlement est valable au moment des changements de locataires. La proposition vise à disposer d'un document global pour l'ensemble du parc immobilier locatif notamment, y compris pour les baux commerciaux. M. Calame souligne qu'il n'y a pas non plus à sa connaissance de règlement sur l'attribution des baux commerciaux. Il entend l'idée d'envoyer la motion dans l'une des commissions existantes. La proposition est de créer une commission ad hoc pour en discuter. Cette commission ad hoc pourra créer ou non la fondation ou proposer un modèle alternatif. La décision de renvoyer en commission peut être perçue comme un signe d'hésitation quant à la création d'une fondation immobilière. Selon M. Calame, le choix est simple : soit le Conseil municipal affirme dès à présent un principe clair en faveur de la fondation, soit il préfère poursuivre la discussion dans une commission existante avant de prendre une décision. Chacun et chacune est libre de voter selon son choix.

M. Vidon demande si le fait de voter pour une fondation signifie obligatoirement de dissocier l'attribution des logements du devoir de la mairie.

M. Calame indique qu'il n'a pas la réponse à cette question. L'idée principale ici est d'explorer les différentes options et de trouver le modèle qui correspond le mieux à la réalité et aux besoins de la commune de Troinex. Il n'y a pas de certitude absolue sur la meilleure approche à adopter. Le rôle de la commission vise à examiner les différentes possibilités. Ils pourraient s'inspirer d'autres communes qui ont mis en place des fondations immobilières, en analysant leurs structures et leurs fonctionnements. Certaines se concentrent uniquement sur la construction, tandis que d'autres gèrent aussi la location, avec plus ou moins d'implication politique. L'objectif n'est pas d'imposer une solution toute faite, mais de mener une réflexion approfondie, d'auditionner des acteurs concernés et d'élaborer un modèle adapté. Si, au terme de ce travail, aucune solution satisfaisante n'apparaît, alors la question d'abandonner le projet pourra se poser.

M. G. Odier propose de renvoyer cela en commission des Finances et Règlements qui, ensuite, décidera ou non d'un projet ad hoc. L'idée est d'utiliser une commission existante, déjà compétente sur les règlements, plutôt que d'en créer une nouvelle. Cela évite la dispersion des efforts et s'appuie sur un cadre de travail en place. Le renvoi en commission ne signifie pas qu'une fondation sera créée, mais permet d'analyser la pertinence. Si elle est

justifiée, sa mise en place sera étudiée mais d'autres alternatives pourront être explorées. L'objectif est d'avoir une réflexion approfondie avant toute décision.

M. Aellen indique être plutôt ouvert à l'idée de discuter du potentiel de cette fondation. Selon lui, le vote n'est pas directement lié à l'existence de cette fondation mais le fait de la renvoyer en commission. La crainte pour M. Aellen est que si cela est renvoyé en commission, le sujet sera mis de côté.

M. Calame rappelle qu'il existe des commissions d'ad hoc pour un certain nombre d'éléments dans cette commune. Ce ne sera donc pas la première. La commission des Finances et Règlements a un objectif qui est de gérer les finances et de gérer les règlements existants ou d'en créer éventuellement des nouveaux. Ici, il est question d'un projet politique fort qui va au-delà d'une gestion d'un simple règlement. Il s'agit de décider ce que la commune va faire de son parc immobilier. L'idée est que cette réflexion nécessite une analyse conjointe de ceux qui connaissent les enjeux liés à la construction et de ceux ayant travaillé sur les finances et les règlements. Par ailleurs, lorsqu'une motion est déposée, un vote de principe peut être demandé pour exprimer un soutien à l'idée avant son renvoi en commission. Ne pas voter sur le fond en amont envoie un signal neutre plutôt qu'un message en faveur du projet. Toutefois, les interrogations restent ouvertes et méritent d'être approfondies.

M. le Président rappelle que, selon le règlement du Conseil municipal, l'idée est d'avoir d'abord une entrée en matière, suivie d'une acceptation. Ils peuvent soit prolonger la discussion ici, soit décider de l'envoyer en commission. Pour M. le Président, il semble pertinent de l'intégrer dans le cadre de la commission des Finances, notamment avec les élections à venir. Ce projet pourrait être porté par les prochains élus, qu'ils soient nouveaux ou anciens. Si nécessaire, la création d'une commission ad hoc pourrait être envisagée pour regrouper les nouvelles personnes qui siégeront autour de cette table.

M. Calame souligne qu'il est toujours d'accord pour suivre le règlement. Il propose donc de voter d'abord sur l'entrée en matière. Ensuite, si nécessaire, la motion pourrait être envoyée à la commission des Finances, qui pourra décider si la meilleure option est de créer une commission ad hoc.

M. Berthet explique que le principe d'une fondation immobilière est notamment de gérer le patrimoine financier d'une collectivité. Il prend l'exemple de la commune de Veyrier où le Conseil Municipal joue un rôle dans le contrôle et la composition de la fondation assurant donc une gestion transparente et éthique. Il évoque aussi des problèmes dans des projets comme le PLQ Lullin, où des rumeurs et un manque de transparence ont été observés. Selon lui, une fondation immobilière pourrait avoir une approche plus saine. Il conclut en insistant sur l'importance d'un travail, notamment sur des auditions et des études de règlements existants. Il préfère la création d'une commission ad hoc plutôt que de renvoyer en commission des Finances.

M. Truan soulève la question de l'opportunité de créer une commission ad hoc immédiatement, étant donné que des changements importants sont à prévoir dans les semaines à venir. Il propose plutôt de remettre la décision de la création de cette commission à la période de constitution des commissions, soit après le 1^{er} juin qui ferait plus de sens. Il fait également remarquer que bien qu'une fondation ne le dérange pas, il évoque des préoccupations sur la transparence de la fondation, en soulignant que les mêmes risques liés à l'éthique et la transparence existent. M. Truan suggère donc de travailler d'abord en groupe sur le sujet et de revenir sur la question une fois le nouveau conseil municipal en place prochainement.

Mme Raymond-Dorsay n'est pas d'accord avec l'idée de prendre une décision immédiate sur la création de la fondation immobilière sans avoir pris le temps d'un débat approfondi en commission. Selon elle, la première étape devrait être d'envoyer la question en commission des Finances, où les plans pourront être débattus, avant de décider s'il faut ou non créer une commission ad hoc. Mme Raymond-Dorsay souhaite plus de réflexion avant d'agir.

Mme Latour souhaite créer une commission ad hoc pour discuter de la fondation immobilière, mais propose de le faire à la nouvelle législature plutôt qu'aujourd'hui.

Mme Latour justifie sa position en soulignant le travail lent et prolongé de la commission des Finances sur des sujets précédents, comme le règlement actuel, qui dure depuis plusieurs années. Selon elle, il serait préférable de créer une commission ad hoc plutôt que de surcharger la commission des Finances actuelle.

M. de Weck rappelle que les lois sur le logement ont été adoptées par des majorités de droite dans le passé. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas ici d'une question idéologique, mais de la nécessité pour Troinex, qui connaît une croissance importante, de se doter d'une fondation immobilière pour mieux gérer l'augmentation de son parc immobilier et des responsabilités associées, comme l'urbanisme et le social. M. de Weck souhaite voter sur le principe de la création de cette fondation, précisant qu'un vote sur l'entrée en matière permettrait de savoir si la majorité souhaite ou non discuter de ce sujet. Il propose la création d'une commission ad hoc pour approfondir le projet. M. de Weck préconise un vote concernant la conception de cette fondation, en soulignant qu'un vote permettrait de déterminer si la majorité désire aborder ce sujet. Si nécessaire, il suggère la formation d'une commission spéciale pour approfondir le sujet. M. de Weck suggère que, s'il y a l'approbation du concept, ils pourraient discuter de la création d'une fondation immobilière et que la question soit examinée en commission ad hoc.

Mme Hirsch propose une solution visant à reconnaître qu'il n'y a pas d'opposition à la création de la fondation, mais qu'une durée "tampon" est essentielle avant de passer à la phase suivante. Mme Hirsch souhaite que le sujet soit examiné en commission des Finances pour garantir que tout soit en ordre avant de créer une commission ad hoc. A partir du mois de juin, cette commission serait composée des nouveaux élus. Cela permettrait de commencer le travail dans une nouvelle structure. Le but est d'assurer que la procédure soit bien réfléchie et transparente tout en permettant un processus cohérent du projet une fois la nouvelle législature en place.

M. A. Odier soutient les propos de Mme Hirsch de ne pas se précipiter, soulignant qu'il n'est pas nécessaire de renvoyer la question en commission de manière précipitée. Quant à l'intervention de Mme Latour, il défend la commission des Finances en précisant que son travail n'est ni plus lent ni plus rapide que celui des autres commissions. Il met en avant que la commission des Finances accomplit son travail et que toutes les commissions sont déjà bien occupées.

M. de Weck prend en compte les préoccupations et doutes soulevés par quelques membres. Il propose que M. Annen, en sa qualité de président de la commission des Finances, convoque des réunions supplémentaires, éventuellement le soir, pour aborder le sujet facilitant ainsi l'adaptation du conseil à cette nouveauté.

M. Calame propose de faire une proposition d'amendement qui serait de charger la commission des Finances de constituer une commission ad hoc. Cela permettrait de renvoyer cela en commission des Finances mais avec un mandat clair qui est de travailler sur une commission ad hoc et non pas de choisir s'il faut ou faut pas travailler sur le bien-fondé d'une telle fondation.

M. Truan indique qu'il revient au bureau du Conseil municipal de prendre cette décision et non à la maire.

M. le Président propose de voter déjà sur le principe de rentrer en matière, puis du renvoi en commission des Finances, en sachant que lors des prochaines élections qui auront lieu en mars, les différents chefs de groupes se mettront d'accord pour créer une commission ad hoc, qui s'occupera spécialement de ce sujet.

M. A. Odier indique que selon lui le but n'est pas de créer une fondation mais de voir s'il est nécessaire de la créer.

- **L'entrée en matière pour une commission ad hoc a été accepté à l'unanimité.**

M. de Weck demande à ses collègues s'ils doivent voter sur le renvoi en commission avec mission à la commission des Finances d'organiser la création d'une commission ad hoc.

M. Annen propose de mandater la commission des Finances pour réaliser une analyse et venir faire une proposition au Conseil municipal pour la séance d'installation du nouveau Conseil municipal.

M. Berthet demande si le vote qui vient d'avoir lieu signifie que l'ensemble des membres de ce Conseil municipal est d'accord sur le principe de créer une fondation immobilière car la formulation de M. A. Odier implique que la commission des Finances décidera s'il y a lieu ou non de faire une fondation immobilière.

M. A. Odier corrige en précisant que le but n'est pas forcément de créer une commission ad hoc mais de se laisser cette possibilité ou de proposer une autre alternative. De lancer une commission dans le but d'en faire une autre aurait peu d'intérêt. Le projet reste toutefois intéressant pour M. A. Odier.

M. de Weck indique que l'unanimité sur l'entrée en matière signifie que le Conseil municipal est d'accord d'aller de l'avant sur ce projet. Il semble pour M. de Weck que M. Annen avait une formulation recevable. Il invite à la réitérer de telle sorte qu'elle soit dûment protocolée et votée.

M. Annen propose de mettre au vote la proposition de renvoyer la motion à la commission des Finances, charge à elle de faire une proposition pour la séance d'installation du nouveau Conseil municipal.

M. le Président propose alors de voter sur le fait de renvoyer la motion à la commission des Finances qui sera chargée de la mise en œuvre dans le cadre des prochaines commissions pour la législature suivante.

- **Le renvoi de la motion à la commission des Finances est accepté à l'unanimité.**

7. Propositions individuelles et questions

Parking du tennis

M. Raymond-Dorsay propose de mettre un panneau pour indiquer où se trouvent les nouveaux parkings qui sont au terrain numéro 4 (et qui permettent de stationner pour une durée de 3 heures) car de nombreuses personnes en ignorent l'existence. M. Lavorel indique que la pose de panneaux est en cours.

PDCom

Mme Latour explique avoir reçu une demande de plusieurs communiens qui souhaitent savoir quand a eu lieu la consultation du PDCom la fois précédente.

M. Lavorel rappelle que plusieurs séances publiques ont eu lieu avant le Covid concernant le PDCom, mais la restitution n'a pas pu être réalisée en présentiel en raison du confinement. À la place, un document a été produit pour en faire le bilan. Historiquement, Troinex est une commune qui n'a jamais finalisé un PDCom en près de 30 ans. À chaque tentative, divers facteurs sont venus interrompre le processus, notamment l'évolution des cadres réglementaires, comme l'introduction du PDCom de deuxième génération, qui a empêché la finalisation du premier. Aujourd'hui, l'objectif est de mener ce projet à son terme au cours de cette législature. L'expérience des dix dernières années montre l'importance de le clôturer pour assurer une planification cohérente et efficace du développement communal.

Mme Latour précise qu'elle pose la question car de nombreux communiens ignorent le processus du PDCom.

Mme Latour demande s'il est possible de prolonger légèrement la consultation, même si une première prolongation a déjà eu lieu en raison des fêtes de fin d'année. Beaucoup de personnes n'ont pas eu connaissance du document à temps. Elle cherche à savoir comment procéder pour obtenir cette prolongation, éventuellement de 10 jours ou 2 semaines.

M. Lavorel indique que la prolongation a déjà duré près d'un mois et demi et qu'il n'est pas favorable à une nouvelle extension du délai. Il suggère plutôt que les personnes concernées consultent directement la mairie et soumettent leurs commentaires dans les délais impartis. La commission lira les remarques.

Mme Bocquet indique que la consultation du PDCom est toujours disponible sur le site internet de la commune.

Mme Latour souligne que sa question concerne le traitement des remarques issues de la consultation du PDCom. Elle souhaite savoir si le Conseil municipal pourra accéder aux regroupements thématiques (« clusters ») des remarques formulées par les communiens.

M. Lavorel souligne que le travail de commission est essentiel pour traiter les remarques de manière approfondie. Il rappelle que chaque commission est composée de neuf représentants, assurant ainsi une représentation des groupes. Selon lui, ce n'est pas au Conseil municipal de traiter directement ces remarques, mais bien à la commission concernée d'en débattre et de statuer. Il assure qu'une réponse sera apportée aux citoyens et que les groupes doivent diffuser les informations en conséquence. M. Lavorel indique que les remarques seront traitées avec le mandataire pour élaborer des réponses qui seront par la suite publiques.

Mme Latour se demande si les réponses aux remarques seront rendues publiques pour l'ensemble de la population ou si elles seront uniquement envoyées aux personnes qui ont formulé les remarques. M. Lavorel indique que les réponses seront sur le site de la commune.

M. Calame soulève un point important concernant la transparence et la gestion des remarques des citoyens. Il exprime un certain malaise, car il n'est pas clair dans la procédure actuelle comment les remarques seront traitées en termes de confidentialité ou de publicité. M. Calame aurait aimé avoir une procédure détaillée, notamment si les remarques seront anonymes, publiques ou traitées de manière confidentielle. Il insiste sur l'importance de rendre cette information accessible à la population, en particulier sur le site internet, afin que les citoyens sachent à quoi s'attendre concernant la gestion de leurs retours. M. Calame souligne aussi que la transparence doit être équilibrée avec la protection de la vie privée des individus, en s'assurant que tout est clair pour ceux qui ont exprimé leurs avis.

M. Lavorel souligne que la procédure est régie par des règles cantonales, et que la suite du dépendra du bureau du Conseil municipal. Il espère que cette procédure se termine avant la fin de la législature actuelle, mais admet que cela pourrait se prolonger. Les remarques devront être traitées et le PDCom devra éventuellement être adapté avant d'être renvoyé au Conseil d'État pour validation. En résumé, la décision finale et le traitement des remarques devront suivre un cadre défini, avec une possible continuité dans la gestion du projet.

M. Calame indique qu'une communication manque. La suggestion de M. Calame est de mettre à jour l'information en ligne, en indiquant que la consultation est terminée et que les remarques seront envoyées à la commission et traitées. Cette absence de clarté pourrait créer des incompréhensions parmi les citoyens, et la mise à jour du site permettrait de clarifier la situation et de rassurer tout le monde sur la suite des événements.

M. Lavorel rappelle que le PDCom donne une image directrice et des intentions qui ne sont pas figées.

Terrain n°4 du tennis

M. Aellen rapporte que certaines personnes peinent à comprendre pourquoi le terrain n°4 du tennis est par moment encore fermé, notamment le week-end qu'il soit fermé. M. Aellen suggère donc de mettre un petit explicatif.

Abonnements TPG

Mme Latour souhaite soulever ce point très positif qui vaudrait peut-être la peine d'être communiqué à travers le Troimag : les seniors bénéficient d'une subvention de 200 francs de la part du canton pour les abonnements TPG. Mme Latour se demande si les communiens savent que la commune finance en plus à hauteur de 200 francs ces abonnements seniors TPG. M. Lavorel déclare que cette information se trouve déjà sur le site de la commune.

Démission de M. Annen de la coopérative d'habitation

M. Berthet désire revenir sur l'interrogation qu'il a posée à la lecture du PV de la séance du 9 décembre, concernant la démission de M. Annen de la présidence de la coopérative d'habitation. M. Berthet souhaiterait savoir si cette démission est effective.

M. Annen explique que cette initiative d'habitants vise à proposer aux troinésiens et troinésiennes une troisième « voie » du logement, un modèle qui se situe à mi-chemin entre les locataires et les propriétaires. Vivre ensemble dans une coopérative d'habitation permet de partager des valeurs essentielles telles que la solidarité, l'entraide, la gestion démocratique, le but non lucratif, et un enracinement local. Tout ceci est évidemment compatible avec celles d'une fondation immobilière communale. Pour plus d'informations, toute personne intéressée peut consulter le site www.fonder-construire-habiter.ch. M. Annen confirme également que les membres et candidats au Conseil municipal se sont retirés du conseil d'administration de la coopérative.

8. Huis Clos : demandes de naturalisations

La procès-verbaliste et le public présent ne sont pas invités à assister à ce point de l'ordre du jour.

M. le Président lève la séance à 21h41

Le Président :

Roland Rüttimann

La Secrétaire :

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :